

## Amendement n°2 : "**Corbas, Ville Sûre et Équitable pour Tous**"

Mesdames, Messieurs les élus,

Le droit d'amender est inhérent au pouvoir de délibérer des conseillers municipaux.

**Considérant** les incidents récents survenus à Corbas, tels que des actes de violence graves, des incivilités croissantes et des situations mettant en danger la tranquillité publique.

**Considérant** que la sécurité et l'égalité de traitement de tous les habitants sont des droits fondamentaux et des piliers pour une qualité de vie durable.

Il est proposé d'ajouter les éléments suivants à la résolution :

1. **Déclarer Corbas "Ville Sûre et Équitable pour Tous"**, en s'engageant à mettre en œuvre des politiques publiques garantissant la sécurité et la tranquillité des Corbasiens, hommes et femmes, dans tous les espaces de la commune, qu'ils soient privés ou publics.
2. **Renforcer les moyens et effectifs de la police municipale**, afin d'assurer une présence régulière et dissuasive sur l'ensemble du territoire, et garantir une capacité d'intervention rapide en cas de besoin.
3. **Promouvoir des actions de prévention et de sensibilisation** auprès de la population en collaboration avec les écoles, les associations locales, et les partenaires institutionnels, pour renforcer le civisme et lutter contre les comportements incivils dans les lieux publics.
4. **Renforcer la coordination avec la gendarmerie et autres forces de sécurité** par des échanges d'informations réguliers et la mise en place de dispositifs de sécurité partagés, permettant une meilleure gestion des situations de crise.
5. **Améliorer les infrastructures de sécurité de la commune**, notamment par la modernisation des équipements de la police municipale et l'éventuelle mise en place de dispositifs de vidéoprotection dans les zones sensibles.
6. **S'assurer que l'égalité pour tous les Corbasiens soit une réalité**, en garantissant que les services municipaux prennent en compte les spécificités des habitants. En particulier, il sera veillé à ce que les Corbasiens ne soient pas traités de la même manière que les non-Corbasiens en termes de tarification des services municipaux. Cette mesure vise à rendre les services accessibles à tous, tout en étant équitablement financés.
7. **Favoriser une communication continue avec les habitants** sur les questions de sécurité et d'égalité, et mettre en place des outils de remontée d'information (comme des plateformes de signalement), afin d'assurer une meilleure réactivité face aux incidents.
8. **Assurer une évaluation régulière des dispositifs de sécurité et de justice sociale** par un suivi annuel, permettant d'adapter les moyens en fonction des évolutions des besoins et des risques identifiés.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- d'APPROUVER cet amendement et de modifier la résolution en conséquence

Le groupe Droite Républicaine, Centre et Société Civile